Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260909-20260904-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE LANDUJAN

Séance du 3 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 3 septembre, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 26/08/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15
Secrétaire de séance : Mme. GIRARD Charlotte
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de Voix : 15

Présents : M. HENRY Serge, Mme. SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme. RESCAN Laurence, Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, M. ESNAULT Christophe, M. ROLLAND Stéphane, Mme. GIRARD Charlotte, M. DAVID Jean-Marc, Mme LE GOFF Véronique, Mme. GAUTIER Linda, Mme. HELOU Fabienne, M. FONTAINE Bertrand, M. FOUR Éric et M. DEFFAINS Jérémy.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Pouvoirs :

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

20260904

Objet de la délibération : reprise de concessions dans le cimetière communal échues et non renouvelées – choix d'une entreprise

Monsieur le Maire expose ce qui suit :
Deux entreprises ont été sollicitées pour effectuer la reprise de 5 concessions dans le cimetière :

- Chapelet funéraire Montauban : offre de prix à 2460,00€ TTC
- Pompes funèbres et Marbrerie DANIEL : offre de prix à 2060,00€ TTC

Considérant l'équivalence des prestations, Monsieur le Maire propose de retenir le devis le moins cher.
Il demande l'autorisation de signer le devis.
Les travaux seront payés en section d'investissement à l'article 212.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260909-20260904-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE**

- De retenir l'offre de l'entreprise Pompes funèbres et marbrerie DANIEL s'élevant à 2060.00 € TTC
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la délibération.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360

Délibération rendue exécutoire
Publiée le :
Transmise à la Préfecture d'Ille et Vilaine
Pour contrôle de légalité le :
Le Maire,
Serge HENRY